



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-906**

**Séance publique du**

**24 novembre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture   |
| Identifiant : 013-211300017-20211124-<br>lmc1205091-DE-1-1  |
| Date de signature : 30/11/2021  |
| Date de réception : lundi 29 novembre<br>2021   |
|  <b>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b><br>- ACTE SIGNÉ ✓<br>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br>- ACTE TRANSMIS POUR<br>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br>LÉGALITÉ ✓ |

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ASSOCIATIONS  
ŒUVRANT POUR LES SENIORS**

Le 24 novembre 2021 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 18 novembre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Kayané BIANCO, Madame Françoise COURANJOU à Madame Solène TRIVIDIC, Madame Brigitte DEVESA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Cyril DI MEO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Brigitte BILLOT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Marc FERAUD.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale  
Direction des Solidarités

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR LES SENIORS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre des activités proposées par les différentes associations et clubs aixois en direction des Seniors, la Ville d'Aix-en-Provence apporte sa contribution et son soutien sous forme de subventions de fonctionnement.

Ces dotations participent à compléter la politique publique de développement des services de proximité aux aixoises et aixois en faveur d'un public dont la fragilité a été accentuée depuis le début de la crise sanitaire actuelle.

Ces différentes structures contribuent à lutter contre l'isolement et apportent à nos aînés une aide morale, des lieux de rencontre, des activités de loisirs ou de découverte (voyages, excursions,...), des moments festifs ou ludiques (goûters, repas, lotos,...) mais aussi des actions en faveur de la préservation de la santé et du bien-être (ateliers mémoire, gymnastique, musique,...).

Afin de maintenir ces liens de convivialité, je vous propose d'octroyer les subventions telles que listées dans le document, ci-annexé.

Ces propositions ont été validées le 21 octobre 2021.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à chaque association les subventions de fonctionnement pour 2021, telles que listées dans le tableau en annexe ;

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de 52 800 € (cinquante-deux mille huit cents euros) sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire n° 1024 (61 6574 926) (subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2021-906 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR LES SENIORS-

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 54 |
| Présents                | : 36 |
| Abstentions             | : 9  |
| Non participation       | : 1  |
| Suffrages Exprimés      | : 44 |
| Pour                    | : 44 |
| Contre                  | : 0  |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

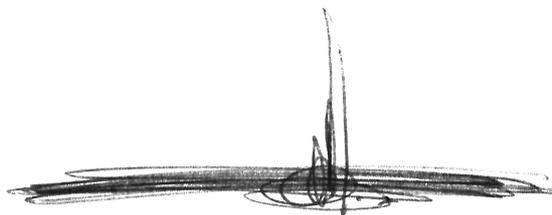
Frédérique DUMICHEL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30 novembre 2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00